AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0295
FR0012789949-FS0089

5 février 2021

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR MOBILITY GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 4 février 2021, la société européenne Eurazeo (1 rue Georges Berger, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse :

- le 29 janvier 2021, le seuil de 25% des droits de vote de la société EUROPCAR MOBILITY GROUPE et détenir, à cette date, 41 088 240 actions EUROPCAR MOBILITY GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 25,07% du capital et 24,95% des droits de vote de cette société[1] ; et

- le 4 février 2021, le seuil de 25% du capital de la société EUROPCAR MOBILITY GROUPE et détenir 37 088 240 actions EUROPCAR MOBILITY GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 22,63% du capital et 22,52% des droits de vote de cette société[2].

Ces franchissements de seuils résultent de cessions d'actions EUROPCAR MOBILITY GROUPE sur le marché.

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 163 884 278 actions représentant 164 700 108 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 163 884 278 actions représentant 164 699 846 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.